

DOCUMENT A
CONSERVER



École Notre Dame
163 rue des Pinsons - ANETZ
44 150 VAIR SUR LOIRE
Tél : 02-40-83-00-92
ec.vair.notre-dame@ec44.fr



Règlement intérieur de l'école Année 2021-2022

Je viens à l'école pour apprendre, comprendre, travailler, grandir,
m'épanouir et vivre avec les autres.

POLITESSE et PONCTUALITE

Chacun veille à être poli et à utiliser une attitude et un vocabulaire corrects envers les adultes ou les autres camarades. Une fiche « Je réfléchis et j'utilise les bons mots » sera reconduite à la rentrée en cas de non-respect en classes élémentaires.

Nous insistons sur l'importance de vivre en communauté et d'échanger tout en se respectant les uns les autres. La « Charte des élèves », rédigée avec les élèves, sera réactualisée cette année.

Nous insistons sur la ponctualité des élèves : chacun devra être dans sa classe à 9h00 et à 13h45 (cf. fonctionnement de l'école).

TENUE

Nous vous remercions d'inscrire le prénom & le nom de votre enfant sur ses vêtements.

Nous demandons aux enfants d'avoir une tenue correcte, propice au travail et aux activités physiques.

L'école n'est pas responsable de la perte ou la casse de petits objets personnels.

Tout vêtement oublié dans la cour sera à récupérer dans sa classe.

JEUX

A partir du CP, et sous leur responsabilité, les élèves sont autorisés à apporter certains jeux comme les billes, les cartes à jouer, les cordes et les élastiques, les figurines et les petites voitures.

Tout jeu d'échange est interdit (type carte « Pokémon » par exemple).

Pour les élèves de maternelle, les jouets de la maison et les billes ne sont pas autorisés.

Les jeux de la cour sont à leur disposition mais à utiliser avec soin et à ranger après utilisation. Pendant la récréation, les élèves ne retournent pas dans leur classe.

VELO ET TROTTINETTE

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de monter sur son vélo / sa trottinette dans l'enceinte de l'école.

NON-RESPECT DU REGLEMENT

Chaque élève doit respecter les règlements de sa classe et de l'école, ainsi que la « Charte des élèves ». En cas de manquement, l'enseignante prendra contact avec la famille et l'élève sera amené à réparer.

Si les infractions sont trop nombreuses, un entretien avec le Chef d'établissement, voire avec les parents, sera fixé et un contrat de discipline pourra être envisagé.

En cas de récidive, et malgré le contrat engagé, l'enfant pourra être remis temporairement à sa famille et l'inscription pourra être remise en cause.

Naturellement, nous privilégions le dialogue avec l'enfant et la famille.

Ces règles de vie permettent aux élèves de connaître le cadre dans lequel ils sont amenés à évoluer. Si vous remarquez que votre enfant rencontre des difficultés, n'hésitez pas à solliciter l'enseignante par mail pour fixer une rencontre.

C'est à l'école que s'apprend la vie en société, il est important de lire, d'échanger et de signer ce règlement avec votre enfant.

Nous attendons des familles qu'elles nous soutiennent dans notre démarche éducative.

Mme Robert et l'équipe enseignante.